

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Approbation d'une convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) portant sur l'exécution de prestations de services de formation professionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention, annexée au rapport, conclue avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à passer commande auprès de l'UGAP conformément aux dispositions du Code de la commande publique et à prendre toutes décisions y afférents.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**